

INTRODUCTION

« Le plus grand bien que j'ai fait à la Guyane est de lui avoir donné Guisan. »

Pierre-Victor Malouet, ordonnateur de la Guyane

C'est à l'historien genevois Charles Eynard que l'on doit de nous avoir conservé la mémoire publique de Jean Samuel Guisan au travers d'un ouvrage publié en 1844¹. Eynard, qui avait sous les yeux les souvenirs manuscrits de son personnage, s'en est très largement inspiré, paraphrasant souvent le récit original².

Mais, depuis lors, aucune étude approfondie sur la vie et l'œuvre de Jean Samuel Guisan n'a été menée, en dehors de quelques notices de dictionnaire³. Le personnage est retombé dans un relatif anonymat, alors qu'il fut très célèbre de son temps et qu'un village de Guyane – à la confluence de la Courouaye et de l'Approuague – reçut même le nom de Guisanbourg au moment de la Restauration, vers 1820. Il est aujourd'hui disparu⁴.

Pourtant, sa vie autant que son œuvre et sa personnalité hors du commun méritent l'attention : ingénieur hydraulicien et agronome autodidacte, issu d'une famille désargentée du Nord vaudois, Jean Samuel Guisan s'expatrie en 1771 au Surinam, où il rejoint un oncle planteur. Il travaille sur les plantations de cet oncle et pour les autorités coloniales qui l'apprécient. Il fait rapidement sa place dans la société locale, adhère à une loge maçonnique⁵; mais, bientôt, il est remarqué par un haut fonctionnaire français de la Guyane voisine, un chasseur de têtes avant la lettre, qui l'embauche et lui confie la réorganisation de l'exploitation agricole de la colonie française. Protégé du ministre de la Marine Antoine de Sartine, il a les pleins pouvoirs pour ses projets : assèchement des terres basses, création de canaux, introduction de nouvelles cultures et de nouveaux moyens techniques

1 Charles Eynard, *Le chevalier Guisan. Sa vie et ses travaux à La Guyane*, Paris, Genève, Ab. Cherbuliez et Cie, 1844, 407 p.

2 À ce sujet, voir p. 17 sq., le texte introductif de Gilbert Coutaz.

3 Par exemple, la *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours...*, Firmin Didot Frères, Paris, 1858, tome 22, p. 764 sq., notice intéressante bien que parfois fautive. Voir aussi la contribution de Gilbert Coutaz, p. 17 sq.

4 À ne pas confondre avec le bourg fondé par Guisan sous le nom de Villebois, voir p. 40 (note 101), 44 et 259-260 (note 429).

5 Archives cantonales vaudoises (dorénavant ACV), PP 33/2 : diplôme maçonnique d'apprenti et compagnon à la Loge Jérusalem, Paramaribo, 6 août 1777.

d'exploitation, etc. Il a toute la confiance des autorités coloniales qui lui confient, par exemple, la surveillance des constructions nouvelles en ville de Cayenne⁶. Rappelé en France en 1780 par le nouveau ministre de la Marine, le maréchal de Castries, il se voit confier un plan d'assainissement de Rochefort et entre en relation avec la fine fleur du pouvoir à Paris et à Versailles. Il retourne à Cayenne en 1781, accompagné par sa nouvelle épouse issue de la noblesse normande⁸.

Tous ces succès ne le poussent cependant pas à jouer le jeu des intrigues politiques ; comme le remarque l'un de ses contemporains, le landamman Jules Muret, il est foncièrement « un homme simple, dans ses manières, dont l'air de bonté, de loyauté, de candeur, attirait toute la confiance »⁷. Tempérons néanmoins ce jugement des plus flatteurs : au travers de son récit autobiographique, Guisan apparaît fort conscient de sa valeur et peu enclin à se remettre en cause... C'est que ces souvenirs autobiographiques étaient destinés à ses deux fils alors en bas âge, dans le souci de leur offrir une leçon de vie et de morale. Ce qui explique la propension un peu pesante, mais bien dans l'air du temps, à donner en exemple une vie tissée de vertus et de haute moralité...

Nonobstant cette auto-satisfaction, il n'en reste pas moins que le récit de cette vie largement consacrée au bien public par un personnage au caractère direct et bien trempé se révèle d'un très grand intérêt. Guisan est homme de son temps, en prise avec la société dont il critique ouvertement maints travers (la pratique du duel, les blocages du système politique monarchique dont il souhaite une profonde réforme, par exemple).

Sur l'esclavage, il est difficile de définir sa position. Son *Traité sur les terres noyées* est un véritable manuel de l'esclavagisme, pour reprendre une formulation de Yannick Le Roux. Lui, qui utilisa sur ses terres guyanaises et sur les chantiers de la colonie des centaines d'esclaves, prône certes une attitude plus humaine vis-à-vis de ceux qu'il refuse de considérer comme un cheptel, mais c'est pour rendre les ateliers plus efficaces ; on parlait, paraît-il, en Guyane « des tâches réglées à la Guisan », autrement dit avec autorité et efficacité !

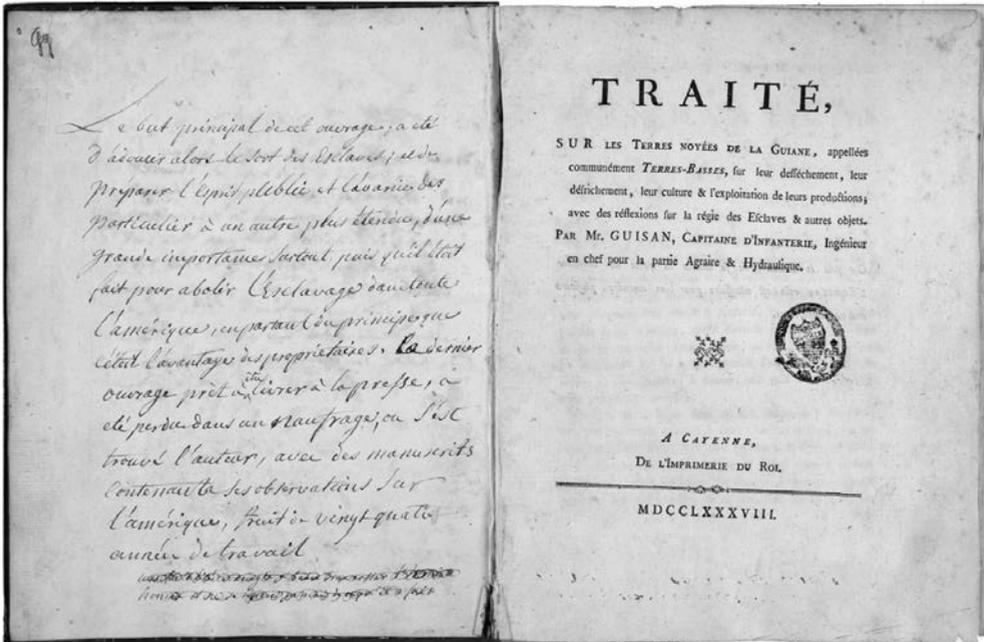
6 Voir *infra* note 17 : Guisan avait adressé une « supplique » aux autorités qui lui accordèrent en 1778 l'autorité sur toute nouvelle construction dans les rues principales de Cayenne, dont il pouvait imposer le modèle et le plan.

7 Charles Eynard, *Le chevalier Guisan, op. cit.*, p. 390.

8 Veuf et sans enfant d'un premier mariage, depuis 1784 (il avait épousé, le 1^{er} septembre 1781, Julie Le Neuf de Beaubassin, voir ACV, PP 33/2 e), Jean Samuel Guisan eut de sa seconde épouse Elisabeth-Henriette (1762-1817), fille d'un parent éloigné, Siméon-Gabriel Guisan, cinq enfants dont trois décédèrent en bas âge.

Le ton parfois très moralisateur et édifiant de ses souvenirs s'explique par son désir de contribuer à l'éducation de ses deux garçons.

Il faut rappeler qu'il était très proche – sans nécessairement partager toutes ses opinions – de l'ordonnateur Pierre-Victor Malouet⁹, membre éminent du Club de l'Hôtel de Massiac, qui réunissait à Paris les grands planteurs blancs de Saint-Domingue et des Petites Antilles, tous farouchement anti-abolitionnistes. Il n'est pas non plus anodin que son ennemi intime Daniel Lescallier – dont il parle longuement – ait été, lui, membre de la Société des Amis des Noirs...



Note autographe (selon toute vraisemblance) figurant sur une page de garde de l'exemplaire du *Traité sur les terres noyées...* de J. S. Guisan, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne-Dorigny, cote 2C 664, réserve VA. Cet exemplaire fut donné à la bibliothèque par Spencer François Guisan en 1826. Photo BCU. Guisan y fait allusion au manuscrit perdu de son projet d'ouvrage sur l'esclavage.

9 Pierre Victor Malouet (Riom, 1740 – Paris, 1814). Après des études de droit, il occupe les postes successifs d'intendant de la Marine à Rochefort (1763), sous-commissaire de la Marine à Saint-Domingue où il se marie en 1768 avec Marie Behotte et y achète des plantations sucrières (1774-1776), ordonnateur de la Guyane (1776-1778). Proche de Necker, après une mission à Marseille, il est nommé intendant du port de Toulon (1781). Il participe aux débats sur l'esclavage en publiant un *Mémoire sur l'esclavage des nègres* (1788) où il défend sa pratique. En 1789, élu député du Tiers État de Riom aux États généraux, il défend le parti royaliste et s'oppose à l'émancipation des esclaves. Il est émigré en Angleterre de 1792 à 1801 où il négocie le traité de Whitehall entre les Anglais et les colons des îles sucrières françaises. Nommé commissaire général de la Marine par Napoléon en 1803 puis baron et conseiller d'État, il obtient l'année de sa mort le portefeuille ministériel de la Marine et des colonies. Grand commis de l'État, administrateur et homme de missions diplomatiques, il est l'auteur de mémoires et de très nombreux opuscules politiques.

Et pourtant, il semble bien que Guisan ait fini par soutenir l'abolition de l'esclavage pour des raisons d'efficacité, mais aussi de morale. C'est du moins ce que tend à prouver une note manifestement autographe, figurant dans un exemplaire de son *Traité sur les terres noyées* de 1788¹⁰. Guisan écrit ceci : « Le but principal de cet ouvrage [le *Traité sur les terres noyées*] a été d'adoucir alors le sort des esclaves, et de préparer l'esprit public et l'avarice des particuliers à un autre [traité] plus étendu, d'une grande importance surtout, puisqu'il était fait pour abolir l'esclavage dans toute l'Amérique, en partant du principe que c'était l'avantage des propriétaires. Ce dernier ouvrage prêt à être livré à la presse a été perdu dans un naufrage où s'est trouvé l'auteur, avec des manuscrits contenant ses observations sur l'Amérique, fruit de vingt-quatre années de travail. »

Ce naufrage, c'est celui qu'il subit à son retour en Europe au large des côtes ibériques en août ou début septembre 1791. Il en parle dans ses Mémoires : « Enfin je perdis presque tous mes papiers, entr'autres des notes, des mémoires, des remarques sur cette partie de l'Amérique, de quoi imprimer trois volumes in-8°. C'était le fruit de vingt années d'observations. » Il semble donc qu'avant même son départ de Guyane, Guisan avait choisi son camp, celui des abolitionnistes. En 1801, alors de retour en Suisse, il dit avoir écrit son *Traité sur les terres noyées* « pour les [les colons] conduire vers la prospérité autant que pour adoucir le sort des malheureux esclaves »¹¹, confirmant par là la note autographe citée plus haut.

À un moment où l'histoire des anciennes colonies françaises et de la traite fait l'objet de nouvelles recherches fort novatrices¹² et où, d'autre part, en Suisse, l'attention est portée sur les rapports que nos ancêtres ont tissés avec la colonisation et le commerce triangulaire, il devenait impératif de redonner à Jean Samuel Guisan sa place. Pour ce faire, nous avons établi une fructueuse collaboration avec deux historiens de Guyane, MM. Yannick Le Roux et Kristen Sarge. Archéologue et historien, le premier est en quelque sorte le pionnier des études historiques et des recherches archéologiques guyanaises¹³. Le second est un jeune chercheur qui prépare un important ouvrage sur Guisan précisément¹⁴. Leurs savoirs réunis permettent ici de mieux cerner le rôle que joua Guisan dans le développement de

10 *Traité sur les terres noyées de la Guiane, appelées communément terres basses* [...] par M. Guisan, capitaine d'infanterie, ingénieur en chef pour la partie Agricole et Hydraulique. Cayenne, Imprimerie du Roi, 1788. Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne-Dorigny, Réserve VA, cote 2C 664.

Voir en ligne : <http://books.google.com/books?vid=BCUL1092429691>.

11 *Mémoire du 10 avril 1801*, ACV, PP 33/2, 4 p. Voir Annexe III ainsi que la contribution de Kristen Sarge, p. 53 sq.

12 Nous pensons particulièrement aux travaux d'Olivier Petré-Grenouilleau sur les traites négrières.

13 Voir, dans la Bibliographie, les publications de cet auteur.

14 *Idem*.

la colonie à la fin du XVIII^e siècle dont ils tracent le devenir avec précision. Outre les deux excellents textes introductifs qui suivent, on leur doit une large partie des notes infra-paginales.

L'histoire n'est pas la seule voie de la réhabilitation ! Il se trouve qu'une romancière guyanaise, Mme Eunice Richards-Pillot, s'est inspirée en partie de la vie de Guisan dans un récent roman, *Les Terres noyées*, qui a reçu à Blois le prix du roman historique 2006. De manière très sensible et concrète, elle évoque la vie sur les plantations, le sort des esclaves et des marrons, ces esclaves en fuite et elle fait apparaître à plusieurs reprises notre personnage ou évoque ses réalisations. Elle nous fait l'honneur d'une post-face dans le présent ouvrage.

* * *

Parvenu en mains publiques il y a quelque trente ans, le manuscrit des souvenirs de l'ingénieur vaudois attira l'attention du directeur des Archives cantonales vaudoises qui en signala l'existence aux quelques chercheurs qui travaillaient sur ces thèmes¹⁵.

En effet, jusque-là, le manuscrit avait dormi dans les archives familiales des descendants de Jean Samuel. C'est un ami et généalogiste de la famille, Henri Moreillon, qui remit, en 1981, ce document aux Archives cantonales vaudoises¹⁶ avec une dizaine d'autres pièces presque toutes relatives à son séjour au Surinam et en Guyane¹⁷.

Se présentant sous la forme d'un cahier in-quarto relié, de 214 pages, il est, selon toute vraisemblance, de la main de Jean Samuel. Nous en voulons

15 Thomas David, Bouda Etemad, Janick Schaufelbuehl, *La Suisse et l'esclavage des noirs*. Éd. Antipodes et Société d'histoire de la Suisse romande, 2005, 182 p.

Olivier Pavillon, « D'Illens, Van Berchem, Roguin et Cie. Un commerce maritime marseillais à capitaux vaudois à la fin du XVIII^e siècle », *Revue historique vaudoise*, t. 112, 2004, p. 123-146.

Marc Warnery, « *Seul au milieu de 128 nègres* ». *Un planteur vaudois en Guyane hollandaise au temps de l'esclavage, 1823-1835*, texte établi par Thomas David, Olivier Pavillon et Janick Marina Schaufelbuehl, Lausanne, Éditions d'en bas, 2008, 239 p.

16 ACV, Cote PP 33/1. Une numérisation du document existe.

17 Toutes dans le fonds ACV, cote PP 33. Il existe quelques rares autres documents relatifs à Jean Samuel Guisan : au Département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire, à Lausanne-Dorigny, une « Description complète du girofler tel qu'il existe à la Guiane française », 1 cahier manuscrit daté du 1^{er} janvier 1791 (copie du document lu à l'Académie des Sciences de Lyon en avril 1792) ; et aux Archives cantonales vaudoises une « Supplique [...] demandant que les façades des maisons des rues principales de Cayenne soient construites sur un modèle uniforme », datée d'août 1778, adressée à l'administrateur de Fiedmond et à l'ordonnateur Malouet (P Jean Samuel Guisan).

Pour la France et le département de Guyane, M. Kristen Sarge a dressé, en vue de sa thèse en préparation, une liste complète de tout ce que recèlent les archives en rapport avec Jean Samuel Guisan.

pour preuve le passage suivant de son introduction, où il indique qu'il a écrit son histoire d'un seul jet, sans chercher à corriger les formulations fautives : « j'ai voulu l'écrire couramment, et dès lors, ne voulant pas prendre la peine de la revoir, elle se serait trouvée pleine de ratures, si j'avais voulu corriger la tournure des phrases défectueuses ; et je n'ai pu me déterminer à n'en faire qu'un pareil barbouillage. » Seule, la très courte sixième partie n'est pas de sa main, probablement rédigée à l'extrême fin du XIX^e siècle par l'un de ses descendants, soit Elise Guisan-Bérenghier, épouse du Dr. Charles-Victor Guisan (1829-1889), soit l'un des enfants de ce couple.

* * *

Conformément à l'esprit de la collection Ethno-Poche, nous avons choisi de publier le récit de Guisan sans apporter de changements à son texte, en conservant sa syntaxe et ses expressions. Seules modernisations que nous nous sommes permises, afin de faciliter la lecture : celles de la ponctuation, de l'accentuation, de l'usage de la majuscule, des alinéas. L'orthographe a été corrigée, tout en gardant certaines formes d'époque (*tems, enfans...*), ainsi que les terminaisons verbales, particulièrement celles en *ai* et non en *oi* (*était* pour *étoit*), en *ez* et non *és, ès* (*venez* pour *venés, assez* pour *assés*), en *ed* et non *é* (*piéd* pour *pié*). Les noms géographiques et de personnes ont été rétablis dans leur graphie actuelle. Les lettres ou termes manquants et rétablis figurent entre crochets carrés. [?] indique une lecture incertaine. Enfin les termes en d'autres langues utilisés par Guisan sont en *italique*.

Les notes de l'auteur ont été introduites dans le texte en un corps plus petit. Toutes les notes infrapaginales sont le fait des éditeurs.

* * *

Nous n'allons pas ici refaire la biographie de notre auteur : c'est l'objet même du livre¹⁸ !

Nous aimerions cependant préciser deux ou trois choses relatives à sa famille et à la fin de sa vie en Suisse, dont il ne parle presque pas dans ses souvenirs.

La famille Guisan, bourgeoise d'Avenches dans le nord du Pays de Vaud, était ce qu'il est convenu d'appeler une « bonne » famille, exerçant diverses fonctions publiques dans cette ville, possédant terres et immeubles à Avenches et dans les villages voisins d'Oleyres et de Donatyre. Elle

18 Les Mémoires écrits par notre auteur sur son séjour en Guyane sont utilement complétés par le *Mémoire pour demander une pension qui a été promise, même accordée, mais dont le brevet n'a jamais été délivré*, du 10 avril 1801, figurant dans l'Annexe III. Guisan y dresse une chronologie de ses activités guyanaises.

possédait même la seigneurie de ce dernier village. Pour des raisons non encore élucidées, une partie de la famille se trouva, au début du XVIII^e siècle, dans « une situation de fortune très gênée », pour reprendre les termes de Charles Eynard. Antoine Guisan (1718-1785), alors chef de la famille¹⁹ et père de Jean Samuel, jugea bon, « poussé par des conseils peu judicieux » écrit Eynard, de vendre une grande partie des domaines familiaux, ce qui ne fit qu'aggraver sa situation et le précipita dans « la condition la plus modeste » (Eynard). On en trouvera l'écho dans le récit des années de jeunesse de Jean Samuel. C'est dans cette période de l'enfance que se forge son caractère droit et pétri d'honnêteté qu'il doit certainement à une éducation protestante stricte : ne voyait-il pas tous les dimanches en l'église du bourg les monumentales Tables de la Loi peintes sur le mur ouest du sanctuaire ? Le discours qu'il tient à ses enfants en introduction de ses Mémoires en semble directement inspiré !

Autre aspect de sa personnalité que nous aimerions souligner : Jean Samuel Guisan est un autodidacte ; il fait allusion dans son récit au fait qu'il fut privé, contre son gré, de la possibilité de faire des études. Un handicap qu'il dépassa avec *maestria* non seulement au cours de ses années d'apprentissage à Genève, mais tout au long de son existence. Ne devint-il pas correspondant de savantes académies française et néerlandaise vers la fin de son séjour guyanais ?

Après son retour en Suisse en 1792, Jean Samuel Guisan se remarie et s'installe à Avenches, dans l'actuel numéro 37 de la Rue centrale – une belle maison bourgeoise appartenant à son beau-père, le major Siméon Gabriel Guisan. Il retrouve le rôle de notable qui fut celui de ses ancêtres, participe à l'administration de la petite ville du Nord vaudois, s'occupant en particulier de cartographier une partie du territoire communal. Cependant, il va rester à l'écart des événements révolutionnaires qui agitent le Pays de Vaud dès la fin de 1797. Contrairement à ce qu'affirme son biographe Eynard, il ne participa pas à l'Assemblée provisoire vaudoise en 1798. En revanche, il accepta, quelques mois plus tard, le titre d'Inspecteur général des ponts et chaussée de la République helvétique, qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1801. Il avait élu résidence à Berne et fit preuve d'une grande activité. « On lui doit, écrit Eynard, en bonne partie la grande amélioration des routes et des chemins de traverse. » Il étudia aussi le cours des grandes rivières du plateau suisse, la Reuss, la Linth, l'Aar et la Singine. Il eut en particulier l'idée de redresser le cours de la Linth, dont il traça les premiers projets, repris et amplifiés plus tard par Conrad Escher.

19 Relevons que les deux frères cadets d'Antoine s'expatrièrent, l'un au Surinam, l'autre à Lyon. Ils apparaissent dans le récit de Jean Samuel. Antoine lui-même fut à l'origine d'une nombreuse progéniture : il eut six autres fils et quatre filles, dont plusieurs, il est vrai, moururent en bas âge. Soulignons qu'Antoine Guisan est un ancêtre direct du général Henri Guisan (1874-1960).